

Programme de formation en présentiel

• OBJECTIFS DE FORMATION

**A la fin de la formation,
l'apprenant sera capable de :**

Assurer la sécurité des personnes
et des biens dans les Établisse-
ments recevant du Public ou les
Immeubles de Grande Hauteur.

Public visé et prérequis

• PUBLIC VISÉ :

Futur chef d'équipe des services de sécurité incendie des Établissements Recevant du Public ou des Immeubles de Grande Hauteur titulaire du SSIAP 1 ayant exercé comme SSIAP 1 pendant 1607 heures durant les 24 derniers mois ou ayant une équivalence.

• PRÉREQUIS :

être titulaire du diplôme SSIAP 1 ou équivalent Aptitude médicale de moins de 3 mois .Titulaire du PSC1 (moins de 2 ans) ou du SST/PSE valide Avoir exercé l'emploi SSIAP 1 pendant 1607h durant les 24 derniers mois

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre

• MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Remise d'un livret de cours couleurs

• MOYENS TECHNIQUES :

salle équipée, ordinateur, vidéoprojecteur, extincteurs à eau, CO2 generateur de flammes écologique, bouteille de gaz propane 13kg, generateur de fumée, simulateur d'évacuation, brassard d'évacuation, simulateur vidéo, radios...

• MOYENS D'ENCADREMENT :

Formateur titulaire du SSIAP ou du SSIAP 3

• EFFECTIFS :

2 à 12 participants

Compétences développées

- Être capable de faire respecter l'hygiène et la sécurité au travail dans ses aspects de sécurité incendie.
- Être capable de manager l'équipe de sécurité.
- Être capable d'assurer la formation du personnel en matière de sécurité contre l'incendie.
- Être capable de gérer la prévision technique encadrée par les règlements de sécurité (lecture et manipulation des tableaux de signalisation, délivrance des permis feux...)
- Être capable de réaliser l'entretien élémentaire des moyens concourant à la sécurité incendie.
- Être capable de porter assistance aux personnes lors de situations d'urgence.
- Être capable de participer à l'exploitation du PC de sécurité incendie.

Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats

• SUIVI DE L'EXÉCUTION :

Feuilles de présences signées des stagiaires et du formateur par demi-journée et attestation de présence individuelle.

• MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Validation par un examen de 3 épreuves avec présence d'un jury par:

- Un QCM

- Une animation d'une séquence pédagogique en sécurité incendie

- Exercice de gestion du PC en situation de crise

Bilan de fin de formation adressé au client.

Questionnaire de satisfaction + questionnaire à froid 2 mois après la formation

Diplôme SSIAP 2

Attestation individuelle de formation.

• APPROCHE PÉDAGOGIQUE :

En amont de la formation analyse de la demande de l'entreprise

(Constats, attentes, interlocuteurs rencontrés, intégration à une éventuelle démarche prévention, ...),

Exposés interactifs, démonstrations par le formateur, travaux en sous-groupes, études de cas, exercices pratiques

Organisation et fonctionnement de la formation

• **DURÉE TOTALE DE LA FORMATION :** 70 heures + 7 heures d'examen

• **HORAIRES :** 9h00-12h00/13h30-17h30

• **RYTHME :** En continu

• **MODE D'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE :** « Présentiel en intra-entreprise » (groupe d'apprenants d'une seule entreprise) ou « Présentiel en inter-entreprise » (groupe d'apprenants de plusieurs entreprises)

• **LIEU DE FORMATION :** « sur site client »

• **DÉLAI D'ACCÈS :** 30 jours

• **MODE D' INSCRIPTION :** Demande par mail à contact2aformation@gmail.com

• **DATES :** Nous contacter

• **DÉLAIS MOYEN DE RÉPONSE :** 48h

• **ACCESSIBILITÉ POUR LE PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP :**

L'accessibilité sera adaptée au cas par cas



• **TARIF :** En INTRA : Nous consulter - En INTER : Nous consulter

Programme détaillé

PARTIE THÉORIQUE 60%

Commission de sécurité et commission d'accessibilité

- Composition, rôle et missions des commissions
- Documents à transmettre (notice de sécurité) ou à tenir à disposition (registre de sécurité)

Chef de poste central de sécurité en situation de crise, gestion du poste central de sécurité

- Réception des alarmes
- La levée de doute
- Application des consignes
- Chronologie des priorités

- Prise de décision: gestion de l'évacuation
- Alerte des sapeurs-pompiers
- Le service local de sécurité
- L'accueil des sapeurs-pompiers

Conseils techniques aux services de secours

- Faire ouvrir l'accès à la voie engin
- Méthodologie des rappels prioritaires des ascenseurs
- Accueil des secours (compte rendu, actions réalisées, fourniture des plans, des clés, des moyens de communication internes, mise à disposition des agents des services techniques...)

PARTIE PRATIQUE 40%

Organisation d'une séance de formation avec élaboration de fiches pédagogiques en sous-groupes:

- Fondamentaux de la sécurité incendie (ERP et IGH)
- Les principes d'évacuation du public et la particularité du type U et de l'IGH
- Les caractéristiques des matériaux et éléments de construction face à un incendie
- Les Systèmes de Sécurité Incendie
- Les moyens d'extinction
- Encadrement de feux pratiques

Mises en situation d'intervention

- Traitement d'un conflit, gestion d'un incident et application des consignes
- Rédaction de 2 permis de feu
- Scénario de danger imminent

Gestion d'une situation de crise en sous-groupe avec superposition et enchaînement d'actions pouvant impliquer:

- Victime, alarme, ascenseur bloqué...
- Simulation d'accueil et de guidage des secours

Utiliser et gérer le S.S.I. :

- Manipulations du S.D.I. : repérage des zones et boucles, acquittement, réarmement et mise hors service
- Manipulations du S.M.S.I. : Interpréter l'état des voyants (fixes ou clignotants) et leur couleur, utiliser une UCMC, réarmer des DAS

FORMATION CERTIFIANTE

Fiche(s) du Répertoire Spécifique correspondant à la formation

RS1402

Taux d'obtention : 100 %

Validation de blocs de compétences : Non

Passerelles et équivalences

Pas d'équivalence.

Suites de parcours et débouchés

Evolution possible vers le SSIAP 3.

Le SSIAP 2 peut permettre d'occuper la fonction de chef d'équipe en sécurité incendie.

Financement : cette formation peut faire l'objet d'une prise en charge par un OPCA ou un autre financeur, sous réserve de l'éligibilité de l'entreprise et de l'accord du financeur. La demande de prise en charge reste à l'initiative du client.